Rima Abdul Malak, ministre de la culture, menace à demi-mot les patrons et présentateurs de C8 et CNews de ne pas reconduire leur autorisation de diffusion, notamment s'ils "ne respectent pas le pluralisme des opinions"

16/01/2023 à 11h40



La ministre de la culture présente, lundi soir, ses vœux et ses projets au milieu culturel. Elle revient, dans un entretien au « Monde », sur les difficultés et les défis du secteur.

(…)

L'automne a été marqué par des débordements dans l'émission « Touche pas à mon poste ! », sur C8. Les réponses apportées par l'Arcom vous paraissent-elles adaptées, suffisamment rapides, et à la hauteur de l'émoi suscité ?

Nous ne pouvons pas, d'un côté, reprocher à Cyril Hanouna de réclamer une justice expéditive pour le meurtre de Lola [une adolescente de 12 ans tuée à Paris, mi-octobre] et, de l'autre, faire appel à une forme de justice expéditive pour lui ! Nous sommes dans un Etat de droit, il faut respecter le temps des procédures – je rappelle qu'il est arrivé que le Conseil d'Etat donne tort à l'Arcom.

L'Autorité dispose d'un panel de moyens d'action et de sanctions prévu par la loi. Elle est intervenue une vingtaine de fois depuis 2019 à propos de C8 et de CNews. Il faut r**esponsabiliser les présentateurs, les chroniqueurs, mais aussi les patrons de chaînes, pour leur rappeler que l'autorisation d'utilisation gratuite de leurs fréquences s'accompagne d'obligations**, comme celle de traiter les affaires judiciaires avec mesure, celle de **respecter le pluralisme des opinions,** etc. Lorsqu'on arrivera, en 2025, au moment de l'analyse de leur bilan **pour la reconduction de leurs autorisations de diffusion, l'Arcom saura regarder comment elles ont respecté ces obligations.**

Le Monde

merci à François V.